

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR L'ELECTION SENATORIALE DU 24 SEPTEMBRE 2023 (5 DELEGUES ET 3 SUPPLEANTS)

PJ : arrêté préfectoral du 26 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à 19 heures 00, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule	x		
LEDUC Jean	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
BASQUIN Danièle		x	LEDUC Jean
AUBLIN Yolande		x	MORELLE Carole
LEPREUX Audrey	x		
POTIEZ André	x		
CARREZ Danièle	X		
GODDYN Nicolas	X		
BROUETTE Véronique	x		
CARLIER Benoît	x		
LAPOINTE Christiane	x		
DOUAY Robert	x		
QUENNESSON Gérard	x		
SOLARCZYK Christelle		x	QUENNESSON Gérard
ETHUIN Marie		X	JACQUEMIN Guillaume
JACQUEMIN Guillaume	x		

Secrétaire de séance : Mme LEAMIRE Marie-Paule

Les prochaines élections sénatoriales auront lieu au mois de septembre 2023.

Dans ce cadre, chaque conseil municipal doit élire ou désigner des délégués et suppléants qui représenteront la commune à ces élections.

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR/INTA/IOMA2308397 du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023

Concernant Saint Hilaire lez Cambrai, tenant compte de sa strate de population, le nombre de délégués à désigner est de 5 délégués et 3 suppléants.

Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Où ce qui précède, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection, Les listes candidates sont : « Liste Saint Hilaire lez Cambrai » et « liste opposition sénatoriale 2023 ».

Les résultats, après vote à scrutin secret sont : - Bulletins dans l'urne : 19 - Blanc et nuls : 0 - Suffrages exprimés : 19.

Après application du quotient électoral : la « liste opposition sénatoriale 2023 » obtient 1 délégué (Mr QUENNESSON Gérard) et la liste « Liste Saint Hilaire lez Cambrai » obtient 4 délégués (Mr DA COSTA Augusto, Mme MORELLE Carole, Mr GODDYN Nicolas, Mme BROUETTE Véronique) et 3 suppléants (Mme CARREZ Danièle, Mr LEDUC Jean et Mme LEPREUX Audrey).

Séance levée à 19 H 44

Vu le MAIRE